

**Certification relative aux compétences de Maître
d'apprentissage/tuteur
Fonction tutorale et formation en situation de travail
Année 2022**

**Développer ses compétences de tuteur
et favoriser l'emploi au sein de son entreprise**

Catégorie de l'action de formation

L'action envisagée répond à l'arrêté du 17 décembre 2018, portant création de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur.

Certificateur : Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Insertion

Public concerné et prérequis

Type de public : professionnels cherchant à développer ou étayer ses compétences inhérentes à l'exercice de la fonction tutorale dans le cadre d'accompagnement d'alternants, apprentis, de nouveaux salariés et/ou relatives à la Formation En Situation de Travail (FEST).

Taille du groupe : 12 personnes maximum.

Cette formation nécessite des prérequis :

- Exercer une activité professionnelle.
- Être impliqué/concerné par l'exercice de la fonction tutorale, de la Formation En Situation de Travail et/ou de l'accompagnement des alternants et/ou des nouveaux salariés.
- Avoir suivi, de préférence, une formation de sensibilisation à la fonction tutorale.

Objectifs de l'action de formation

Les objectifs de l'action de formation sont :

- Comprendre les dimensions de la fonction tutorale dans une dynamique de formation en alternance.
- Assurer les missions de tuteur professionnel ou maître d'apprentissage et de Formateur En Situation de Travail.
- Acquérir les compétences relatives à la mise en œuvre des activités relevant des fonctions de tuteur professionnel et de Formateur En Situation de Travail :
 - Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
 - Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
 - Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.
- Réussir l'accueil et l'accompagnement tout au long du contrat.
- Préparer à la certification relative aux compétences de maîtres d'apprentissage/tuteurs et obtenir sa validation (Code Répertoire Spécifique : RS5515).

Organisation

Durée : 17 jours de 7 heures, soit 119 heures de formation, organisés en 7 sessions d'alternance (2 à 3 jours consécutifs), de février à novembre 2022, dont 24,5 heures en distanciel

Horaires : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu : CFP-MFR La Ferrière – 12 Le Plessis Bergeret – 85280 LA FERRIERE

Dates : lundi 21 et mardi 22 février, lundi 28 et mardi 29 mars, lundi 25 et mardi 26 avril, lundi 13 et mardi 14 juin, lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 septembre, lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 octobre, lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 novembre 2022

Modalités pédagogiques

Intervenants : formateurs/moniteurs MFR de Vendée et intervenants justifiant d'expériences et d'expertises sur la fonction tutorale et la Formation En Situation de Travail.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques, méthodologiques et techniques s'appuyant sur des méthodes actives où la participation et les interactions sont suscitées.
- Diffusion de supports « clés en main » ou à adapter.
- Création d'outillages, supports à la conduite de la fonction tutorale et à l'exercice de la Formation en Situation de Travail.
- Jeux de rôles et analyses de situations.
- Echanges entre pairs autour d'expériences.
- Accompagnement, écoute et conseils.

Moyens pédagogiques :

- En présentiel, matériel à disposition : ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteur, connexion internet, supports papiers...
- En distanciel : supports mis à disposition, accompagnement en visio, accompagnement asynchrone...

Programme

Programme détaillé par jour ci-joint.

Modalités financières

- Entreprises ou organismes relevant du **secteur privé** :
 - Coût pédagogique de 15 € par heure de formation, soit 1 785 € pour les 17 jours.
 - Coût de restauration : forfait formule déjeuner de 12 € par repas.
 - Contacter votre OPCO pour connaître les conditions de prise en charge.
- Organismes relevant du **secteur public** :
 - Nous consulter.

Modalités et délai d'inscription

Pré-inscription : cliquer ici pour compléter le formulaire : [inscriptions](#)

Suite à votre pré-inscription, établissement du devis pour effectuer la demande de prise en charge préalable auprès de l'OPCO et prise de contact par le responsable de la formation sous 15 jours.

Validation de l'inscription à réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Clôture des inscriptions : vendredi 4 février 2022.

Confirmation le 7 février du maintien de cette formation en fonction du nombre d'inscrits et envoi de la convention de formation à signer et à retourner avant le début de la formation.

Suivi et évaluation

Emargement par les tuteurs et les intervenants.

Positionnement en début et en fin de formation.

Bilan individuel en cours de formation pour accompagner le choix ou non à la certification.

Accompagnement à la certification.

Questionnaire de satisfaction en ligne.

Attestation de fin de formation.